

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : J. VILLALON

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, P. BOULET, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS ARRAIOL, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE.

Absents excusés : E. GUYOT pouvoir à E. HUOT-MARCHAND
E. WERFELI pouvoir à B. JACQUEMARD

La séance est ouverte à 20 H 55.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification du seuil d'âge pour invitation au banquet des aînés par la commune

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modification n° 3 – commune,

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés,

DECIDE de donner un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunal tel que présenté par Monsieur le Préfet de Région le 5 septembre 2014,

DECLARE être favorable à l'acquisition de la compétence « Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques » par la Communauté de Communes du Pays de Limours,

DECIDE de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 14 voix POUR, une voix CONTRE,

DECIDE de modifier l'âge à partir duquel la municipalité finance la participation des habitants de la commune au banquet des aînés,

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 03.

En Mairie, le 9 décembre 2014
Le Maire,

Bernard JACQUEMARD